

Sommet social

Un scénario écrit d'avance

mercredi 18 janvier 2012

La CGT a été reçue avec l'ensemble des organisations syndicales et patronales par le président de la République pour évoquer la situation économique et sociale ce mercredi 18 janvier 2012.

Le Président a expliqué la nécessité d'aller vite sur des mesures conjoncturelles et structurelles pour répondre aux conséquences de la crise.

Le Président est contraint, face à l'augmentation du chômage et de la précarité, d'apparaître volontariste sur la situation de l'emploi dans cette période préélectorale.

Comme cela était prévisible, l'essentiel de la réunion a porté sur un diagnostic contradictoire s'agissant des causes du sous emploi avec les organisations syndicales.

Si la délégation de la CGT* s'est efforcée de démontrer que les origines de la crise portaient sur un mode de développement donnant la priorité à la valorisation du capital, Nicolas Sarkozy reprend à son compte l'analyse patronale selon laquelle le coût du travail trop élevé est le facteur déterminant de perte de compétitivité des entreprises françaises. La CGT a dénoncé cette campagne de culpabilisation des salariés.

Diverses mesures ou intentions ont été annoncées par le Président en fin de Sommet. Aucune d'entre elles n'est susceptible d'avoir un impact réel sur la situation de l'emploi.

Encore une fois, les employeurs obtiennent immédiatement un nouveau cadeau pour un dispositif zéro charge pour l'embauche d'un jeune dans les petites entreprises.

Une mission a été confiée à Gérard Larcher pour remettre à plat l'ensemble de la formation professionnelle dans deux mois.

S'agissant du chômage partiel dont les modalités devraient être simplifiées, la CGT a exigé – et a priori obtenu – qu'une même entreprise ne puisse alterner des périodes de chômage partiel et des périodes avec des heures supplémentaires défiscalisées.

Quant aux mesures structurelles, TVA sociale ou accord de compétitivité, le chef de l'Etat est resté flou et devrait s'exprimer avant la fin du mois sur ces arbitrages.

L'accord de compétitivité consisterait pour un employeur à négocier un accord collectif autorisant la baisse des salaires ou la révision du temps de travail au nom de la préservation de l'emploi sans que le salarié n'ait plus de recours pour exiger le respect de son contrat de travail.

La tonalité de la réunion et la confrontation des analyses sur la situation confortent l'appréciation de la CGT sur la volonté du pouvoir de faire de la crise un alibi pour une nouvelle offensive s'attaquant aux règles de financement de la protection sociale et à la législation du travail.

La CGT appelle l'ensemble de ses organisations et militants à amplifier la diffusion et arguments de la CGT dans l'intense bataille idéologique actuelle.

Montreuil, le 18 janvier 2012

Bernard THIBAUT – Mohammed OUSSEDIK – Maurad RABHI